



Article publié vendredi 14 juin 2019

Journées européennes du patrimoine 2019 : inscrivez votre événement dans l'agenda régional

Les prochaines Journées européennes du patrimoine se tiendront samedi 21 et dimanche 22 septembre 2019 autour du thème "Arts et divertissements". Un agenda régional recense les actions qui se dérouleront en Auvergne-Rhône-Alpes. Il est encore temps d'inscrire le vôtre !

Les Journées Européennes du Patrimoine 2019

Les Journées européennes du patrimoine sont organisées par le ministère de la Culture. Placées sous le patronage du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, elles reçoivent le concours des propriétaires publics et privés de monuments historiques. Elles bénéficient de l'implication du Centre des monuments nationaux, du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, de la Fondation du Patrimoine, de la Fédération nationale des CAUE et des associations de sauvegarde du patrimoine présentes depuis la toute première édition : les Vieilles Maisons françaises et La Demeure Historique.

Créées en 1984, elles se déroulent chaque année le troisième week-end de septembre. Plus de 17 000 monuments et établissements patrimoniaux s'animent chaque année grâce aux initiatives publiques et privées. Ces journées sont l'occasion d'aller à la rencontre de tous ceux qui œuvrent au quotidien pour la reconnaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

Arts et divertissements

Cette année, la thématique retenue est "Arts et divertissements". Elle revêt de nombreuses facettes et associe toutes les pratiques, que ce soit à travers les arts du spectacle, le patrimoine vivant, les pratiques festives et physiques (les édifices sportifs), les jeux traditionnels... Tout ce patrimoine culturel sera à l'honneur durant ces journées.

Inscrire son événement dans l'agenda

Qui peut participer ?

- Votre établissement doit avoir un intérêt historique, artistique et architectural.
- La visite du lieu ainsi que les activités spécifiques proposées (visite guidée, exposition, lecture, etc.) devront être gratuites ou proposées à des tarifs préférentiels, notamment pour les moins de 18 ans, ainsi que pour les demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

Il est par ailleurs fortement recommandé :

- D'organiser des visites guidées de l'établissement ou de mettre à disposition un support d'aide à la visite.
- De mettre en place une ou plusieurs activités spécifiques sur le thème national de l'édition.

Chaque année, de nombreux établissements documentaires (bibliothèques, services d'archives, centres de documentation) proposent des événements dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Vous pouvez consulter les événements liés au livre et à la lecture organisés en Auvergne-Rhône-Alpes, recensés sur le site [Lectura Plus](#) :

- Les [événements organisés lors des JEP 2018 sur le thème l'art du partage](#).
- Les [événements organisés lors des JEP 2017 sur le thème de la jeunesse](#).

Les démarches pour inscrire son événement

Vous devez créer un compte sur l'outil Open Agenda et signaler votre événement dans l'[agenda Auvergne-Rhône-Alpes](#).

Plus de 500 événements sont déjà recensés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Demander des supports de communication

Chaque année, le ministère de la Culture propose également aux établissements des outils de communication (affiches, bandeaux, etc.). Pour les obtenir vous devez les demander en remplissant un formulaire en ligne avant le 5 septembre 2019 : [formulaire de demande de supports de communication, JEP 2019](#).

Dernière édition : 14 oct. 2019 à 16:32

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/journees-europeennes-du-patrimoine-2019-inscrivez-votre-evenement-dans-l-agenda-regional>